



## Plan d'Urbanisme Directeur

Version approuvée - février 2020  
Révision approuvée par délibération de l'Assemblée de la province Sud  
n° 2-2020/APS du 13 février 2020

### Annexes

\*\*\*

#### Carte du patrimoine végétal

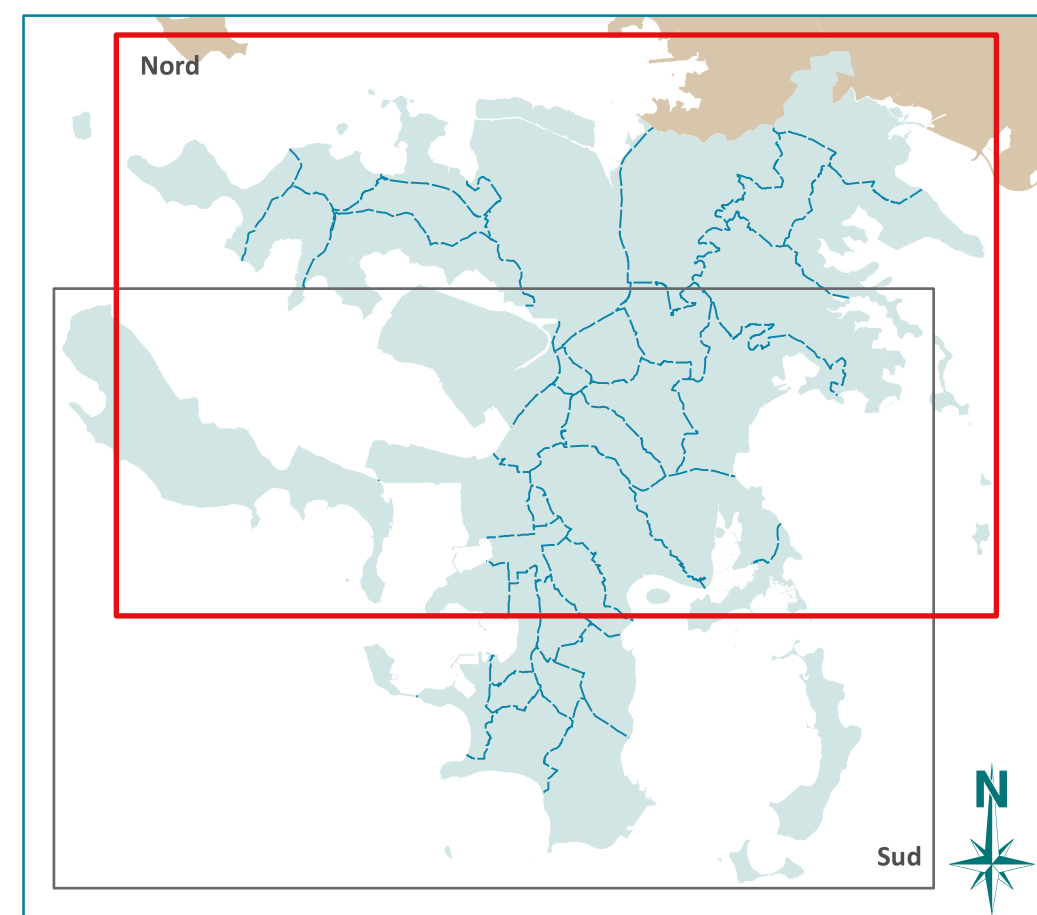


Planche Nord

**Conception :**  
Service du Développement Urbain (VDN - DU - SDU)  
Tél : 27.98.10 - Mél : concertation.pud@ville-noumea.nc  
Service de l'Information Géographique (VDN - SG - SIG/DGC)  
Tél : 23.22.47 - Mél : mairie.sig@ville-noumea.nc

Copyright Ville de Nouméa - SIG (M : 23.22.47) / GIE SERAIL

### Légende :

#### Patrimoine végétal

- A108 Arbre remarquable
- E107 Espace planté
- L15 Alignement planté
- E211 Terrain cultivé

#### Autres

- Parcelle cadastrale
- Limite administrative communale

Pour connaître les contraintes affectant l'occupation ou l'utilisation du sol,  
règlement graphique et règlement écrit doivent être consultés de façon complémentaire,  
ainsi que les autres plans et documents composant le PUD.

Echelle officielle de représentation : 1 / 10 000

**Données sources :**  
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DITTT :  
parcellaire (mars 2019)  
Ville de Nouméa :  
Service de l'Information Géographique : limites administratives - voirie  
Service du Développement Urbain : ensemble des données PUD  
GIE SERAIL : bâti

Fond de plan SERAIL, non contractuel édité sous réserve de vérification terrain

